

Règlement du concours de soupe du 3 octobre 2009

- 1) Ce concours est organisé par l'ADAB-Vilvert, il est ouvert à tous (autorisation pour les mineurs)
- 2) Les inscriptions sont possibles sur papier ou par courriel jusqu'au lundi 28 septembre
- 3) Votre soupe doit porter un nom (fantaisie et poésie sont bienvenues ...)
- 4) Chaque concurrent disposera d'une table qu'il pourra décorer à son goût ... et devra apporter sa louche et son récipient de soupe (prévoir un récipient qui peut être laissé dans l'armoire chauffante et un pichet). D'autre part il fournira un litre de sa soupe à part, dans une bouteille en verre (type jus de fruit) pour le jury officiel, soit au moins 6 l de soupe (plus si vous le souhaitez!). Les concurrents devront être présents dès 17 h
- 5) A l'ouverture officielle, (vers 18 h) vous pourrez commencer à servir les visiteurs (en petite quantité afin que le plus grand nombre puisse goûter !). Les bols et cuillères sont fournis par l'association.
- 6) Le jury composé d'une dizaine de personnes évaluera les soupes selon la grille suivante : trois critères (saveur, texture et aspect, originalité), avec pour chacun une note allant de 0 à 5. Le classement sera établi selon l'obtention des points.
Les trois soupes gagnantes seront récompensées ...
- 7) Les visiteurs pourront, suite à leurs dégustations au fil des stands, choisir leur soupe préférée et le stand le mieux décoré et noter ce choix sur le bulletin qui leur sera remis à l'entrée. Les premiers seront aussi récompensés.
- 8) Un livret des recettes de la fête sera édité et vendu au profit des bénéficiaires des Restos du Coeur : vous pouvez « offrir » votre recette sous forme papier ou fichier informatique.
- 9) Votre soupe est certainement la meilleure et l'avis du jury forcément subjectif. Ce concours est le sel animant notre fête, alors affichez votre bonne humeur et pas de soupe à la grimace !!!

Merci à l'avance de votre participation ...

Tous les renseignements et les bulletins d'inscription sur <http://adab-vilvert.fr>